

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 MARS 2026

Date de la convocation :
17 MARS 2026

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 15

EFFECTIF VOTANT : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à treize heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des opérations électorales du 15 mars 2026 se sont réunis en séance publique, à la Mairie de Cattenières, sur convocation en date du 17 mars 2026 qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et affichée le même jour.

Étaient présents : FORRIERES Daniel ; MARELLI Céline ; BOUTHORS Christophe ; DESORMAIS Sandrine ; DELMOTTE Clément ; BRICOUT Vanessa ; NOEL Patrick ; LAIGLE Cécile ; CAUCHY Camille ; HARY Laurence ; FIEVET Sylvain ; LAGREE Carine ; MEYER Véronique ; HERMAN Antoine ; DE-VRIEZE Hélène

Étaient absents : , /

Secrétaire de séance : Sandrine DÉSORMAIS

OBJET DE LA DELIBERATION : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

NUMERO DE LA DELIBERATION : 2026-13

M. le Maire rappelle que le nombre d'adjoints a été fixé à 3.

Conformément à l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à présenter des listes de candidats aux fonctions d'adjoints et laisse un délai de réflexion de 3 minutes.

Une seule liste est déposée, composée comme suit :

1. **M. BOUTHORS Christophe** (Candidat au poste de 1er adjoint)
2. **Mme MARELLI Céline** (Candidat au poste de 2ème adjoint)
3. **M. DELMOTTE Clément** (Candidat au poste de 3ème adjoint)

Le Conseil Municipal désigne deux scrutateurs : M.BOUTHORS Christophe et M. CAUCHY Camille. Il est procédé au vote au scrutin secret.

RÉSULTATS DU SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
- Bulletins blancs : **2**
- Nombre de suffrages exprimés : **13**
- Majorité absolue : **7**

A obtenu :

- **La liste menée par Christophe BOUTHORS : 13 voix.**

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 059-215901380-20260321-D2026_13-DE



La liste de Christophe BOUTHORS ayant obtenu la majorité absolue, M. le Maire proclame élus adjoints les candidats figurant sur ladite liste et les installe immédiatement dans leurs fonctions selon l'ordre du tableau.

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an

ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, written over the stamp and extending to the right.